

Le vingt-huit janvier deux mille dix-neuf, convocation du conseil municipal adressée par écrit individuellement à chacun des conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le samedi deux février deux mille dix-neuf.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 02 février 2019 – 10 heures 30

A l'ordre du jour :

Pouvoirs

1. Election du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du 10 décembre 2018
3. Travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes –avenants au marché de travaux – Lot 1 – signature – autorisation
4. Travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes –avenants au marché de travaux – Lot 3 – signature – autorisation
5. Travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes –avenants au marché de travaux – Lot 7 – signature – autorisation
6. Acquisition équipements de cuisine de la salle des fêtes – choix du fournisseur
7. Travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes –emprunt – appel à un courtier
8. Remplacement du délégué « Correspondant Défense »
9. Bosquet du Moulin
10. Informations diverses
11. Tour de table

Les membres composant le conseil municipal de LE TILLEUL se sont réunis en mairie, le deux février deux mille dix-neuf à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Raphaël Lesueur, Maire.

Etaient présents : M. Laurent Langé, M. Philippe Paumier, Mme Sandrine Lethuillier adjoints, M. Sébastien Delahais, M. Jean-Jacques Baray, M. Jacques Delaunay, M. Philippe Villamaux, Mme Elise Borel.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Mme Elise Bolla Duboc avait donné procuration à Mme Laurent Langé.

Absentes excusées : Mme Edith Hanin et Mme Sandrine Baudoin.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour de la séance :

- Travaux réhabilitation et extension de la salle des fêtes – avenant n° 1 Lot 3 toiture
- Travaux réhabilitation et extension de la salle des fêtes – avenant n° 1 Lot 7 Carrelage

Le conseil municipal donne son accord pour l'ajout de deux points à l'ordre du jour de la séance.

Election du secrétaire de séance

M. Philippe Villamaux a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales).

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre, adressé à chacun des membres, n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

Travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes – avenants au marché de travaux - Lot 1 - signature – autorisation

Monsieur le Maire rappelle que le lot n° 1 (Terrassement – démolition - gros œuvre) a été attribué à l'entreprise Gagneraud Constructions pour un montant de travaux de 139 800 euros H.T.

La présente délibération a pour objet de proposer au conseil municipal deux avenants sur le lot n° 1 afin de prendre en compte des travaux supplémentaires.

L'avenant n° 1 concernant la fosse septique (démolition des murs et remplissage de la fosse en gros béton) s'élève à 6 200,70 € H.T.

Le second avenant concernant la démolition des murs mitoyens entre la salle des fêtes et les parcelles cadastrées B n° 448-483 et B n° 485, l'application d'un enduit sur les murs et la remise en état de la terre végétale après la reconstruction des murs s'élève à 5 806,50 € H.T.

L'ensemble de ces travaux entraîne une plus-value de 12 007,20 € HT sur le prix du marché initial qui passe ainsi de 139 800,00 € HT à 151 807,20 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer avec l'entreprise Gagneraud Construction ces deux avenants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver l'avenant n° 1 et l'avenant n° 2 du lot 1 - Gros œuvre

Montant du marché initial 139 800,00 € HT

Montant de l'avenant n° 1 6 200,70 € HT

Montant de l'avenant n° 2 5 806,50 € HT

Montant total 151 807,20 € HT

- Autorise Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier.
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2019.

Mme Elise Borel s'étonne que ces travaux supplémentaires n'aient pas été étudiés au préalable et prévus dans le marché initial. Cette question sera posée à l'architecte.

Travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes – avenant n° 1 au marché de travaux - Lot 3 (couverture et bardage zinc) - signature – autorisation

Monsieur le Maire rappelle que le lot n° 3 (couverture et bardage zinc) a été attribué à l'entreprise ISOTOIT pour un montant de travaux de 28 117,51 euros H.T.

La présente délibération a pour objet de proposer au conseil municipal cet avenant sur le lot n° 3 afin de prendre en compte des travaux supplémentaires.

L'avenant n° 1 correspond à la fourniture et la pose de deux fenêtres de toit, face nord de l'édifice.

Ces travaux entraînent une plus-value de 3 807,60 euros HT sur le prix du marché initial qui passe de 28 117,51 € HT à 31 925,11 euros HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer avec l'entreprise ISOTOIT cet avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver l'avenant n° 1 du lot 3

Montant du marché initial 28 117,51 € HT

Montant de l'avenant n° 1 3 807,60 € HT

Montant total 31 925,11 € HT

- Autorise Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier.
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2019.

Travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes – avenant n° 1 au marché de travaux - Lot 7 (carrelage chape faïence) - signature – autorisation

Monsieur le Maire rappelle que le lot n° 7 (chape, carrelage, faïence) a été attribué à l'entreprise GAMM pour un montant de travaux de 33 953,55 euros H.T.

La présente délibération a pour objet de proposer au conseil municipal cet avenant sur le lot n° 7 afin de prendre en compte des travaux supplémentaires.

L'avenant n° 1 correspond à la fourniture et la pose dans les sanitaires d'un carrelage grand format 120x120 au lieu 30x30 afin de conserver une continuité avec la salle.

Ces travaux entraînent une plus-value de 713,90 euros HT sur le prix du marché initial qui passe ainsi de de 33 953,55 euros HT au lieu de 34 667,45 euros HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer avec l'entreprise GAMM cet avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver l'avenant n° 1 du lot 7

Montant du marché initial	33 953,55 € HT
Montant de l'avenant n° 1	713,90 € HT
Montant total	34 667,45 € HT
- Autorise Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier.
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2019.

Acquisition équipements de cuisine de la salle des fêtes– choix du fournisseur

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes, il a été également décidé l'acquisition de nouveaux équipements de la cuisine (hotte, lave-vaisselle, armoires froides, armoires de rangement, lave-mains).

Monsieur le Maire demande à Madame Sandrine Lethuillier adjoint au maire de présenter au conseil municipal les offres des trois entreprises consultées pour la fourniture et la pose de ces équipements.

Le conseil municipal, vu les propositions reçues de

- GIFEC 17 647,58 € HT
- HEUZE 17 015,00 € HT
- LANEF 18 315,59 € HT

Après en avoir délibéré,

- Décide de retenir la proposition de la société HEUZE (fourniture et pose du matériel) pour un montant de 17 015,00 € HT
- Décide de solliciter le fonds de concours d'investissement de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole pour l'acquisition de ces équipements de cuisine
- Charge Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints de signer toutes pièces administratives et comptables relatives à ce dossier
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2019.

Monsieur le Maire précise que le devis pourrait être réactualisé en fonction de l'ampérage des appareils.

Travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes – emprunt – appel à un courtier

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes seront financés en partie par les fonds propres de la commune et les subventions reçues du Département et l'Etat.

Il propose, afin de ne pas démunir la commune de ses finances pour d'autres travaux, de recourir à un emprunt de 250 000 € et de solliciter les services d'un courtier afin de négocier au mieux les conditions d'octroi d'un prêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de contracter un emprunt de 250 000 € pour financer les travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes
- décide d'avoir recours à un courtier pour négocier au mieux l'octroi d'un prêt financier
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au financement des frais de courtage au budget primitif 2019
- charge Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints de l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal sera à nouveau consulté à l'issue des négociations pour l'approbation du choix de l'organisme de crédit.

Remplacement du délégué « Correspondant Défense »

Parole est donnée à Monsieur Philippe Paumier qui, après plusieurs années en tant que correspondant défense, souhaite transmettre cette fonction à un autre élu. Il souligne la qualité des informations reçues ainsi que l'excellente organisation des rencontres organisées par les autorités militaires.

Monsieur Jean-Jacques Baray, président de l'Amicale des Anciens Combattants semble le plus à même d'endosser ce rôle.

Il est précisé que le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du Département, participe à une ou deux réunions par an et est destinataire du journal de la défense.

Monsieur Baray se portant candidat, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Jacques Baray correspondant défense.

Bosquet du Moulin

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il a rencontré dernièrement Monsieur Marcel Lacuisse demeurant à Saint-Romain de Colbosc, propriétaire de la parcelle A n° 105 dite le Bosquet du Moulin.

Ce propriétaire serait prêt à céder cette parcelle à la commune moyennant la somme de 2 000 €, les frais notariés et éventuellement les frais de bornage restant à la charge de la commune.

Monsieur le Maire précise que le terrain actuellement n'est pas entretenu et sert parfois de décharge sauvage de déchets verts

. L'opportunité d'acquérir ce terrain permettrait d'aménager et de valoriser cet espace.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée A n° 105 d'une superficie de 1 100 m² pour la somme de 2 000 euros,
- décide de prendre en charge les frais notariés et éventuellement les frais de bornage
- autorise Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints à signer tous actes et toutes pièces administratives et comptables afférentes à cette acquisition
- décide d'inscrire les crédits nécessaires à l'acquisition au budget primitif 2019

Informations diverses

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal

- de la démission officielle de Monsieur Stéphane Poret de ses fonctions de conseiller municipal
- des remerciements de l'ABEC, refuge canin du canton pour la subvention qui lui a été accordée.
- des remerciements de la Croix Rouge pour la subvention qui leur a été accordée
- de l'avancement du dossier du projet hôtelier dans l'enceinte du château de Fréfosé
- des différentes réunions de la communauté urbaine Le Havre Seine-Métropole
-

Participation citoyenne en partenariat avec la gendarmerie nationale

Le Maire explique au conseil municipal l'objectif de la démarche de participation citoyenne, qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement.

Il précise que ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il ajoute que cette démarche n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rencontrer lors d'une prochaine séance un représentant de la gendarmerie qui expliquera ce dispositif, ce qui est accepté.

Tour de table

M. Philippe Paumier revient sur certains points en cours :

- problème de pression d'eau potable

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré les responsables concernés de la communauté urbaine. Le nécessaire devrait être fait prochainement

- projet de parc éolien au large de Fécamp

Monsieur le Maire précise que les derniers recours ont été rejetés et le projet devrait voir le jour vers 2022.

- Station d'épuration intercommunale

Le dossier de déclaration de construction de la station d'épuration est consultable au secrétariat de mairie.

Madame Sandrine Lethuillier rappelle que sa démission de ses fonctions d'adjoint au maire sera effective le 28 février 2019.

M. Jean-Jacques Baray informe le conseil de la prochaine visite touristique de l'association des Thil de France au Tilleul les 1^{er} et 2 juin prochain.

M. Philippe Villamaux demande des informations concernant la rénovation des vestiaires du stade. Il lui est répondu que ce dossier sera étudié cette année.

M. Laurent Langé regrette le départ de Mme Sandrine Lethuillier. L'ensemble du conseil municipal remercie chaleureusement Mme Lethuillier de son dévouement et de son investissement pour la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 15.

Parmi l'assistance, Madame Sausse fait part de ses regrets concernant l'aspect inesthétique

- du garage pour camping-car situé que la propriété 292 Rue Le Conquérant
- des nouvelles clôtures grillagées en remplacement des haies végétales
- Du dépôt de matériaux devant la grange communale

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les membres du conseil municipal

